

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Languieux

Etaient présents Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON
Messieurs Alain LE CARROU, Jean-Pierre REGNAULT, Daniel LE JOLU, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Adrien ARNAUD, Pierre-Marie CARSIN, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ

Absents excusés Mesdames Claudine LE BOUEC (pouvoir donné à Gwénaëlle TUAL)
Messieurs Michel BOUGEARD (pouvoir donné à Françoise HURSON), Claude DESANNEAUX (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Patrick BELLEBON (pouvoir donné à Nadège PICOLO), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Marie-Hélène BISEUL), Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Richard HAAS), Yann SOULABAIL (pouvoir donné à Isabelle ETIEMBLE)

Secrétaire Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-106

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE BAIE D'ARMOR AMENAGEMENT, LA VILLE DE LANGUEUX, BATIMENTS ET STYLES DE BRETAGNE ET L'ASSOCIATION VERT LE JARDIN – JARDINS PARTAGES TERTRE ROGER

Rapporteur : Madame Françoise HURSON, Adjointe au Développement Economique et au Développement Durable

Après avoir réalisé trois jardins partagés sur son territoire, la Ville de Languieux souhaite poursuivre cette dynamique et créer un quatrième espace de jardins partagés dans le lotissement du « Tertre Roger Ouest ».

Pour sa création, est née l'idée d'un partenariat entre différents acteurs :

- la SPL Baie d'Armor Aménagement, actuelle propriétaire du terrain d'assiette,
- la Société BSB, propriétaire d'un collectif de 17 logements locatifs sociaux dans le lotissement,
- la Ville de Languieux en tant que gestionnaire des jardins partagés,
- et l'Association « Vert le Jardin » dont l'objet est le développement et la promotion des jardins et composts partagés en Bretagne.

Ce partenariat est formalisé par une convention qui a pour objet d'organiser les modalités d'intervention de chacune des parties.

Baie d'Armor Aménagement met gracieusement à disposition, une parcelle d'une surface d'environ 750 m² pour la création du jardin.

Cette parcelle sera rétrocédée gratuitement à la Ville de Languieux lors de la rétrocession des voies et espaces verts de l'ensemble du lotissement.

La SPL prendra également en charge :

- le financement d'une cuve de récupération d'eaux pluviales,
- le financement d'un abri de jardin collectif,
- et la fourniture et la pose de la clôture entourant le site.

La Ville de Languieux prendra en charge :

- le terrassement pour la pose de la cuve,
- la réalisation de la dalle béton et le montage de l'abri de jardin,
- la fourniture d'une table de pique-nique,
- l'aménagement des jardins et le travail du sol.

Il est convenu entre les parties que les parcelles de jardin seront prioritairement attribuées aux locataires de l'immeuble collectif de Bâtiment et Styles de Bretagne situé rue Anita Conti.

Les jardins éventuellement restés disponibles feront l'objet d'une attribution privilégiée aux habitants du lotissement et ses alentours par la Ville de Languieux.

L'Association « Vert le Jardin » propose un accompagnement des jardiniers dès les attributions des parcelles, puis des actions d'animation dans l'année suivant la création du jardin.

Les prestations de l'association seront prises en charge par Bâtiment et Styles de Bretagne, qui prendra également en charge la fourniture d'une table de pique-nique.

En conséquence, **je vous propose** :

- d'autoriser Madame La Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat telle qu'elle est présentée, ci-joint, ainsi que tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.